

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 15 SEPTEMBRE 2026

N° 2026-06-03

L'an deux mille vingt-six, le quinze septembre à quinze heures trente minutes, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du huit septembre deux mille vingt-six, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Nombre de délégués

En exercice : 26

Présents (mini 11 dont 6 en
salle) : 19

Nombre de voix

En exercice : 37

Présentes : 25

Exprimées par pouvoirs : 8

Total (mini 19) : 33

Quorum atteint

Délégué-es présents-es

**1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteuse de 4 voix)**

Patricia PICARD

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Éric PHELIPPEAU

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**15 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Béatrice BOSSENEC, Francis BOMPARD, Philippe CAHN, Gilles CREMILLIEUX, Bruno EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Gérard HANUS, Amélie LEBRE, Didier LEROY, Nicole PELOUX, Kevin QUEYREL, Yannis ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY.

Délégué-es excusé-es ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Patricia PICARD, Fabienne BARBANSON à Yannis ROCHAS, Françoise BELLANGER à Rosy FERRIGNO, Agnès ROSSI à Nicole PELOUX.

Déléguées excusées : Pascale ROCHAS, Agnès PAGIS

Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 15 heures 30.

Monsieur Kevin QUEYREL est nommé secrétaire de séance.

Objet : Adhésion à l'association Pour Une Hydrologie Régénérative (PUHR)

Montant des dépenses PnrBP	2026
Fonctionnement	50 €
Investissement	

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	50 €	0 €

Rapport :

La Présidente propose l'adhésion à l'association PUHR pour l'année 2026-2027 (septembre à septembre).

Objectifs :

- Impulser des dynamiques territoriales de planification et mise en œuvre d'une régénération des cycles de l'eau ;
- Diffuser la vision, les inspirations, les connaissances et les moyens d'une régénération du cycle de l'eau dans un contexte de changement climatique.

L'adhésion permet également d'accéder à l'offre de formation proposée par l'association.

Montant de la cotisation annuelle : 50 €

Délibération

- ♦ Vu la délibération du Bureau syndical n°2026-06-01 qui prévoit l'accompagnement d'une commune du Parc dans une meilleure gestion de ses eaux pluviales et de ruissellement ;
- ♦ Considérant la charte du Parc et sa mesure I.3.3 « Fédérer et innover pour garantir l'exigence d'excellence de la qualité de l'eau et des milieux aquatique » ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau syndical

- ♦ **Décide** d'adhérer pour l'année 2026-2027 à l'organisme proposé, pour un montant global de 50 € ;
- ♦ **Autorise** la Présidente à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX

